



Andernos les Bains

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 19 DÉCEMBRE 2011 à dix-huit heures

L'an deux mille onze, le 19 du mois de décembre, à dix-huit heures, les membres du conseil municipal de la commune d'Andernos les Bains, régulièrement convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances, à l'hôtel de ville, 179 Bd de la République, sous la présidence de Monsieur Philippe PÉRUSAT, maire.

Les membres du conseil municipal ont été convoqués par lettre en date du 6 décembre 2011.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. PÉRUSAT, Maire, M. CANCALON, Mme VENESI, M. EYMERI, Mme PRUNIER, M. CLAVÉ, Mme MASSON, M. LAULOM, M. MONTANÉ, adjoints au maire, M. CAZENEUVE, M. LAHAYE, conseillers délégués, M. BERTHELET, M. BACQUÉ-CAZENAVE, Mme BODIN, Mme HENIN, Mme GRELAUD, Mme LACAZE, M. VILLEPONTOUX, M. SOUMAT, Mme HEREYRE, M. CONFOULAN, Mme BERNIER, M. BACONNET, conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS OU REPRÉSENTÉS :

Mme WISNIEWSKI a donné procuration à M. BACQUÉ-CAZENAVE - Mme ARNAUD a donné procuration à M. CLAVÉ - Mme PALVADEAU a donné procuration à M. LAULOM - M. SIROU a donné procuration à M. CAZENEUVE - Mme DAQUIN - Mme OSCADE a donné procuration à M. CONFOULAN

ÉTAIT SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Monsieur CONFOULAN

TARIFS DE LA PISCINE MUNICIPALE - à compter du 1er janvier 2012 -

Monsieur Marc Bacqué-Cazenave, conseiller municipal, expose :

« Mes Chers Collègues,

La piscine en eau de mer Franck Cazenave est un équipement particulièrement apprécié par les utilisateurs du Nord Bassin et du Sud Médoc, ainsi que les touristes, en toutes saisons.

Malgré le vif intérêt que cet équipement suscite auprès de ces nombreux usagers, il n'en reste pas moins une charge significative pour le budget communal, qui couvre le déficit de fonctionnement annuel estimé à environ 200 000,00 €, assumé, en partie, par les contribuables andernosiens. Dans ces conditions, et dans un souci d'équité, nous vous proposons de répartir les coûts par une tarification adaptée, tenant compte d'une utilisation intercommunale de cet équipement ludique et sportif.

Par ailleurs, nous tenons par ces tarifs, à favoriser davantage son accès aux plus jeunes, en maintenant la gratuité pour les enfants de moins de trois ans et les groupes scolaires communaux. Aussi, la grille tarifaire s'établirait comme suit :

Tarifs 2012

| | <u>Andernosiens</u> | <u>Extérieurs</u> |
|--|---------------------|-------------------|
| <u>Entrée (sans leçon)</u> | | |
| - Enfants de moins de 3 ans | GRATUIT | GRATUIT |
| - Enfants (de 3 à 16 ans) | 1,85 € | 2,50 € |
| - Jeunes (de 16 à 25 ans)..... | 2,30 € | 3,10 € |
| - Adultes (+ de 25 ans)..... | 2,80 € | 3,60 € |
| - <u>Collectivités, Associations, Groupe (10 pers.) :</u> | | |
| Enfants | 1,45 € | 1,70 € |
| Jeunes/Adultes | 2,15 € | 2,70 € |
| - Les ptits caïds (15 séances - entrées et leçons) | 77,00 € | 95,80 € |
| - <u>Scolaires (sans MNS) à l'unité</u> | GRATUIT | 5,15 € |
| - <u>Abonnement (10 entrées) :</u> | | |
| . Enfants (de 3 à 16 ans)..... | 12,40 € | 20,70 € |
| . Jeunes (de 16 à 25 ans)..... | 17,90 € | 27,50 € |
| . Adultes (+ de 25 ans)..... | 22,40 € | 30,60 € |
| - <u>Leçons :</u> | | |
| . Groupes scolaires (le groupe)..... | GRATUIT | 74,00 € |
| . Collectives (à l'unité) | 5,80 € | 7,00 € |

Nous vous remercions de bien vouloir approuver ces dispositions. »

**NE PRENNENT PAS PART AU VOTE : D. HEREYRE, J. CONFOULAN, M. BERNIER
M. OSCADE,**

**Sur quoi, le conseil municipal, à la majorité des membres votants présents ou représentés :
APPROUVE les dispositions ci-dessus.**

Fait et délibéré en mairie,
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme,
En mairie, le 19 décembre 2011

Le maire

Ph. PÉRUSAT

